



REGLEMENT DES DROITS AUDIOVISUELS RELATIF AUX EVENEMENTS ORGNISES PAR LA FEDERATION FRANCAISE DE FORCE

Préambule :

De multiples acteurs, tant professionnels que particuliers, émettent le souhait ou prennent l'initiative, éventuellement sans autorisation préalable, de prendre des photographies et d'enregistrer des vidéos lors des événements organisés par la Fédération Française de Force. Ces pratiques, lorsqu'elles se déroulent de manière non coordonnée, sont susceptibles de causer des torts à la Fédération Française de Force et à ses adhérents. Il est donc nécessaire de rappeler quelques principes que chacun est tenu de mettre en application.

Article 1 : Conformément aux dispositions de l'article L333-1 du Code du sport, la Fédération Française de Force est propriétaire des droits d'exploitation audiovisuelle des compétitions ou manifestations sportives qu'elle organise. Ainsi la Fédération Française de Force est-elle libre de réglementer les conditions dans lesquelles elle autorise ou non les photographies et les enregistrement vidéo et sonores lors des manifestations qu'elle organise.

Article 2 : La Fédération Française de Force autorise les participants aux manifestations qu'elle organise, ainsi que leurs coachs, à prendre des photographies et à enregistrer des vidéos à l'aide de téléphones portables dans la salle d'échauffement, sous réserve du respect de la vie privée des autres compétiteurs.

Les membres du public, notamment les familles et amis des participants, sont autorisés à prendre des photographies et à enregistrer des vidéos à l'aide de téléphones portables uniquement depuis la zone réservée au public.

Ces prises de vues sont strictement limitées à un usage personnel et non commercial, conformément à l'article 3 du présent règlement.

Article 3 : Les photographies et vidéos prises conformément à l'article 2 du présent règlement sont réservées à un usage strictement personnel et non commercial.

Leur diffusion publique, notamment sur les réseaux sociaux, n'est admise que si elle ne porte atteinte ni à la dignité des participants, ni au bon déroulement des compétitions, ni aux intérêts de la Fédération Française de Force.

Toute utilisation à des fins promotionnelles, publicitaires ou commerciales est interdite, sauf autorisation écrite préalable de la Fédération.

Toute violation de ces règles pourra donner lieu à des mesures disciplinaires et, le cas échéant, à des poursuites civiles pour atteinte aux droits de la Fédération ou à l'image d'autrui.



Article 4 : Sauf autorisation expresse de la Fédération, toute photographie ou enregistrement vidéo réalisé en dehors des zones prévues à l'article 2 est strictement interdit.

Cette interdiction s'applique notamment aux zones techniques, aux espaces réservés aux officiels, aux vestiaires, aux locaux de pesée et aux aires de compétition lorsque l'accès n'est pas ouvert au public.

En cas d'infraction, la Fédération pourra demander le retrait immédiat du contrevenant, supprimer le contenu concerné et saisir la commission disciplinaire compétente.

Article 5 : L'usage, même dans les zones prévues à l'article 2, de tout matériel autre qu'un téléphone portable est interdit (par ex. appareil photo reflex, caméra, drone, trépied, micro directionnel, etc.) sans autorisation préalable délivrée par la Fédération. En cas d'infraction, la Fédération pourra demander le retrait immédiat du contrevenant, supprimer le contenu concerné et saisir la commission disciplinaire compétente.

Article 6 : La Fédération Française de Force est libre de contractualiser avec toute(s) personne(s) de son choix les conditions dans lesquelles elle autorise, par exception au présent règlement, la prise de photographies, l'enregistrement de vidéo et leur commercialisation éventuelle. Les personnes autorisées à titre dérogatoire devront être munies d'une accréditation délivrée par la Fédération.

Adopté par le Comité Directeur de la Fédération Française de Force lors de sa séance du 13/10/2025.

Entrée en vigueur le 14/10/2025, sur décision du Président Stéphane Hatot.

FFFORCE
1825 Route de Courcoubac
33550 HAUX
Tél. 05 47 74 09 03
contact@ffforce.fr
Siret 812 876 407 00030